



Séance du 27/09/2023

Délibération N°270923/14

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	38
Excusés :	4
Pouvoirs : ...	5
Votants : ...	43
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 27 septembre 2023 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 septembre 2023, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à DUHORT BACHEN.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, SOUC Jean Claude, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves , SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, LAFARGUE Lionel, BAQUIE Pascal,

Pouvoirs : ASSIBAT Marie à LAGRAVE Xavier,
LAFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle,
BARRAUD Daniëlle à DARRIEUMERLOU Nathalie,
MARTIN Didier à BARRAILH-LAFARGUE Vincent ,
BERDOULET Cédric à DUCONGE Joëlle,



Renouvellement du dispositif de service civique – médiathèques communautaires)

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Considérant le caractère d'intérêt général des missions confiées au jeune volontaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DÉCIDE** de renouveler le dispositif de service civique au sein de la Communauté de Communes dès agrément de la Direction Départementale interministérielle chargée de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- **AUTORISE** Monsieur Président à :
 - o demander le renouvellement de l'agrément nécessaire auprès de la DDCSPP au sein de la médiathèque,
 - o signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif du service civique,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au versement de l'indemnité complémentaire réglementaire seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le président

Philippe BRETHES